



# Fiche Signalétique

**Arena® 50 WDG Insecticide**

## 1. PRODUIT CHIMIQUE ET FOURNISSEUR

**Nom du produit:** Arena® 50 WDG Insecticide  
**Numéro d'homologation, Loi sur 29383 les produits antiparasitaires:**  
**Code du produit:** 61400  
**Référence(s) VC:** 1689, 1694  
**Produit signalement:** Insecticide; Pour Une Utilisation Sur Gazon

**FABRICANT/DISTRIBUTEUR**  
VALENT CANADA, INC.  
3-728 Victoria Road South  
Guelph, Ontario N1L 1C6

**NUMÉROS de TÉLÉPHONE d'URGENCE**  
URGENCE SANTÉ OU  
DEVERSEMENT (24 h):  
(800) 682-5368  
TRANSPORTS (24 h): CHEMTREC  
(800) 424-9300 ou (202) 483-7616

**INFORMATIONS SUR LE PRODUIT**  
Produits agricoles: (800) 682-5368

Le SDS courant est disponible par notre site Web ([www.valent.ca](http://www.valent.ca)) ou en appelant les nombres d'information sur le produit ont énuméré ci-dessus.

## 2. IDENTIFICATION DES RISQUES

### Aperçu des urgences

**Attention**

- Irritation d'oeil de modeate de cause de mai
- Nocif en cas d'ingestion, d'inhalation ou d'absorption cutanée
- Éviter tout contact avec les yeux
- Éviter de respirer la poussière ou le brouillard de pulvérisation
- Toxique aux invertébrés et aux abeilles aquatiques
- Conserver hors de la portée des enfants

### EFFETS POTENTIELS SUR LA SANTÉ

**Toxicité aiguë (Principales voies d'exposition):** Aucun à notre connaissance

**Contact oculaire aigu:** Ce produit peut causer léger pour modérer l'irritation d'oeil. Effets nocifs sur la santé résultant d'une exposition peuvent inclure rougeur, enflure et la douleur qui pourrait durer pendant une longue période de temps.

**Contact cutané aigu:** Ce produit est d'une toxicité minime lorsqu'il est absorbé par la peau. Ce produit risque de provoquer des irritations de peau minimales et/ou de courte durée. En cas d'exposition, les effets nocifs escomptables peuvent comprendre de l'irritation et éventuellement une légère inflammation. Ce produit n'est pas sensé provoquer de réactions allergiques cutanées.

**Ingestion aiguë:** Ce produit est légèrement toxique en cas d'ingestion.

**Numéro d'appel d'urgence:** (800) 682-5368  
**Numéro de révision:** 7

**N° de la fiche signalétique:** CAN-0277  
**Date de révision:** 01-15-2016

**Inhalation aiguë:** La toxicité de ce produit est minime en cas d'inhalation. Toute exposition à de fortes concentrations aériennes risque de provoquer des irritations respiratoires. Les signes et symptômes peuvent comprendre, entre autres, écoulement nasal, maux de gorge, toux et difficultés respiratoires.

**Toxicité chronique (y compris le cancer):** La substance active n'a pas causé le cancer dans des études des animaux à long terme.

**Toxicité de croissance (malformations congénitales):** N'est pas considéré un danger pour la croissance.

**Toxicité pour la reproduction:** N'est pas considéré un danger pour la reproduction.

**Signes et symptômes d'effets systémiques:** donnée non disponible

**Conditions médicales potentiellement aggravées:** Aucun à notre connaissance

Se reporter à la section 11 pour une discussion complète sur les données toxicologiques dont est issue cette évaluation. Se reporter à la section 15 pour la législation applicable.

### 3. COMPOSITION/INFORMATION SUR LES INGREDIENTS

Nom chimique	CAS Nombre	Poids / Pourcentage	Objet
Clothianidin	210880-92-5	30 - 60	Matière active
Kaolin clay	1332-58-7	NF	Porteur
Autres	Various CAS#s	NF	Autres ingrédients

D'autres ingrédients, qui sont maintenues comme des secrets commerciaux, sont des substances autres que l'ingrédient actif contenu dans ce produit. Certains d'entre eux peuvent être dangereux, mais leur identité est retenu parce qu'ils sont considérés comme des secrets commerciaux. Les dangers associés avec les autres ingrédients sont abordés dans ce document. Des informations spécifiques sur les autres ingrédients de la gestion des expositions, des déversements ou des évaluations de sécurité peut être obtenue par un médecin traitant ou l'infirmière en appelant **(800) 682-5368** à n'importe quel moment.

### 4. PREMIERS SOINS

#### NUMÉRO D'APPEL D'URGENCE (800) 682-5368

Munissez-vous du récipient ou de l'étiquette du produit lorsque vous appelez le centre antipoison ou un médecin ou lorsque vous partez vous faire soigner. Vous pouvez également composer le **1-800-682-5368** pour des renseignements sur les interventions médicales d'urgence.

#### Contact avec les yeux:

Tenir l'œil ouvert et rincer lentement et délicatement à l'eau pendant 15 ou 20 minutes. Le cas échéant, retirer les verres de contact après les 5 premières minutes, puis continuer le rinçage de l'œil. Faire appel au centre antipoison ou à un médecin pour conseils de traitement.

#### Contact avec la peau:

Retirer les vêtements contaminés. Rincer la peau immédiatement à l'eau courante pendant 15 ou 20 minutes. Faire appel au service antipoison ou à un médecin pour conseils de traitement.

**Ingestion:**

Faire immédiatement appel au centre antipoison ou à un médecin pour conseils de traitement. Faire boire un verre d'eau lentement par la victime si elle est capable d'avaler. Ne pas provoquer de vomissement, sauf ur l'indication expresse du centre antipoison ou du médecin. Ne pas administrer quoi que ce soit par voie orale à une personne inconsciente.

**Inhalation:**

Sortir la victime au grand air. Si la victime ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance avant d'administrer la respiration artificielle, et si possible, préférablement par bouche-à-bouche. Faire appel au centre antipoison ou à docteur pour conseils de traitement ultérieur.

**Avis aux médecins:**

Le traitement est symptomatique.

## 5. MESURES DE LUTTE CONTRE LES INCENDIES

<b>Point d'éclair:</b>	Sans objet
<b>INFLAMMATION SPONTANÉE:</b>	> 150° C (the technical material decomposes at 150° C) Self-Ignition temperature: 208° C
<b>MOYENS D'EXTINCTION:</b>	Poudre de produit chimique sec, anhydride carbonique, mousse.
<b>LIMITE INFÉRIEURE D'INFLAMMABILITÉ DANS L'AIR (%):</b>	Sans objet
<b>LIMITE SUPÉRIEURE D'INFLAMMABILITÉ DANS L'AIR:</b>	Sans objet

**CLASSIFICATION NFPA:**

Santé :	1
Inflammabilité:	0
Réactivité :	0
Spécial :	None

(Minime–0, légère–1, modérée–2, élevée–3, extrême–4). Ces valeurs sont obtenues par estimation professionnelle. Les valeurs n'étaient pas indiquées dans les formules ou évaluations publiées par la NFPA (National Fire Protection Association).

**CONSIGNES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE:** Les gaz émis lors de la combustion de cette matière peuvent être toxiques. Éviter l'inhalation de la fumée ou des embruns émis. Éviter tout contact physique et matériel avec les retombées et produits de ruissellement. Limiter au maximum la quantité d'eau d'extinction. Ne pas pénétrer dans un endroit fermé sans protection complète comprenant un respirateur autonome. Cerner et isoler les écoulements et débris en vue de leur élimination appropriée. Décontaminer les équipements de protection individuelle et le matériel de lutte contre l'incendie avant de les réutiliser. Lire le document en entier.

Ce matériel est combustible.

**Produits de décomposition dangereux:** Peut émettre les gaz toxiques et les vapeurs irritantes sous le feu conditionne. (Voir la section 5.)

## 6. MESURES A PRENDRE EN CAS DE DEVERSEMENT ACCIDENTEL

**NUMÉRO D'APPEL D'URGENCE VALENT : (800) 682-5368**  
**NUMÉRO D'APPEL D'URGENCE CHEMTREC : (800) 424-9300**

**SUIVRE LES PRÉCAUTIONS DE LA SECTION 8 : PROTECTION PERSONNELLE**

**Arrêter la source de déversement si on peut le faire sans risque. Contenir le déversement pour prévenir toute contamination ultérieure du sol, des eaux souterraines et de l'eau de surface. Pour plus d'information sur les mesures en cas de déversement, se référer au Guide Nord-Américain de Réponse de Secours.**

**Référence UN/NA:** Not applicable for road/rail transport

**Guide des mesures d'urgence:**

Sans objet

**POUR DÉVERSEMENTS TERRESTRES:**

**CONFINEMENT:** Réduisez les poussières dans l'air. Évitez l'écoulement dans des égouts d'orage ou d'autres eaux superficielles.

**NETTOYAGE:** Nettoyer immédiatement tout déversement. Aspirez ou balayez la matière et versez-la dans un conteneur à déchets chimiques. Laver la zone avec de l'eau savonneuse. Récupérer également l'eau de lavage à l'aide des produits absorbants et verser dans un conteneur à déchets chimiques.

**POUR DÉVERSEMENTS AQUATIQUES:**

**CONFINEMENT:** Cette matière se disperse ou se dissout dans l'eau. Colmater la fuite. Contenir et isoler afin d'éviter toute contamination ultérieure des terres, de l'eau de surface et de la nappe phréatique.

**NETTOYAGE:** Nettoyer immédiatement tout déversement. Absorber la matière à l'aide d'un produit inerte. Récupérer l'eau contaminé pour traitement ou évacuation.

**7. MANUTENTION ET ENTREPOSAGE**

**L'UTILISATEUR EST TENU DE LIRE ET DE RESPECTER L'ENSEMBLE DES CONSIGNES DE SÉCURITÉ FIGURANT SUR L'ÉTIQUETTE DU PRODUIT.**

**Manipulation:**

Employez seulement dedans bon - secteur aéré. Lavez complètement avec de l'eau le savon et après manipulation et avant chewing-gum de consommation, de boissons, utilisant le tabac ou employer la toilette.

**Stockage:**

Ne stockez pas près de la nourriture ou de l'alimentation. Conserver uniquement dans le récipient d'origine. Conserver dans un endroit frais, sec, sécuritaire. De magasin puits dedans - secteur aéré. Maintenez le récipient étroitement fermé. Ne mettez pas le concentré dans la nourriture ou les récipients de boissons. Ne diluez pas le concentré dans la nourriture ou des récipients de boissons. Ne pas entreposer à proximité d'aliments pour les humains ou les animaux. Conserver dans un endroit frais et sec, à l'abri du soleil direct. Ne pas utiliser ni entreposer dans et autour de la maison.

**8. MESURES DE PROTECTION CONTRE L'EXPOSITION/PROTECTION**

**L'UTILISATEUR EST TENU DE LIRE ET DE RESPECTER L'ENSEMBLE DES CONSIGNES DE SÉCURITÉ FIGURANT SUR L'ÉTIQUETTE DU PRODUIT.**

**YEUX & VISAGE:** Ne pas laisser ce produit entrer en contact avec les yeux. Tout contact avec les yeux doit être évité en portant des lunettes de sécurité.

**PROTECTION RESPIRATOIRE:** Utiliser ce produit exclusivement dans des endroits bien ventilés. Lorsque les conditions d'utilisation du produit émettent des concentrations aériennes, il est conseillé de porter un respirateur approuvé. En cas de formation de poussières utiliser un masque anti-poussière.

**PROTECTION de la PEAU & MAIN:** Éviter tout contact avec la peau ou les vêtements. Minimiser le contact avec la peau en portant des vêtements et des gants de protection.

**ÉQUIPEMENT NECESSAIRE:** Utiliser dans une zone bien aérée.

#### Limites d'exposition

Nom chimique	LEMT au Canada
Clothianidin	aucun
Kaolin clay	aucun
Autres	aucun

## 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

<b>Forme:</b>	Granulé
<b>Couleur:</b>	Brun foncé (VC# 1689); Havane (VC# 1694)
<b>Odeur:</b>	Colle, faible peinture, très doux comme le savon
<b>Point d'éclair:</b>	Sans objet
<b>Point de fusion:</b>	176.8° C (technical)
<b>Point d'ébullition:</b>	Not applicable
<b>Masse volumique apparente:</b>	37.4 lb/cubic foot @ 20° C = 0.599 g/cubic centimeter
<b>Densité:</b>	1.61 (20° C, technical)
<b>Pression de vapeur:</b>	1.3x10 <sup>-10</sup> Pa (25° C, technical)
<b>Constante de Dissociation:</b>	pKa 11.09 (20° C, technical)
<b>pH:</b>	6.4 @ 26 - 27° C (VC# 1689); 8-9 (VC# 1694)
<b>Caractéristiques de corrosion:</b>	Donnée non disponible
<b>Coefficient de Partage Octanol/Eau:</b>	log Pow=0.7 (25° C, technical)
<b>Solubilité:</b>	Dispersible dans l'eau

## 10. STABILITÉ ET REACTIVITÉ

<b>Stabilité chimique:</b>	Écurie à 25° C pendant 4 mois (pH 4-9). Écurie à 40° C pendant 3 mois.
<b>Incompatibilité:</b>	Aucun à notre connaissance
<b>Propriétés d'oxydation/réduction:</b>	Pas un oxydant.
<b>Risque d'explosion:</b>	Présumé non explosif
<b>Produits de décomposition dangereux:</b>	Peut émettre les gaz toxiques et les vapeurs irritantes sous le feu conditionne. (Voir la section 5.)
<b>Matières à éviter:</b>	Aucun à notre connaissance
<b>Conditions à éviter:</b>	Haute températures

## 11. INFORMATION TOXICOLOGIQUE

#### Toxicité aiguë:

Toxicité orale LD <sub>50</sub> (rats)	3,900 mg/kg (male) 4,700 mg/kg (female)	Catégorie de toxicité	III
Toxicité cutanée LD <sub>50</sub> (les rats)	> 5,000 mg/kg	Catégorie de toxicité	IV
Toxicité par inhalation LC <sub>50</sub> (rats)	> 2.3 mg/L	Catégorie de toxicité	IV
Irritation d'oeil (lapin)	Modérément irritant	Catégorie de toxicité	III
Une irritation de la peau (lapin)	Légèrement irritant	Catégorie de toxicité	IV
Sensibilisation de la peau (cobayes)	Non sensibilisant	Catégorie de toxicité	Sans objet

#### CLASSIFICATION DES CANCÉROGÈNES

Numéro d'appel d'urgence: (800) 682-5368  
 Numéro de révision: 7

N° de la fiche signalétique:  
 Date de révision:

CAN-0277  
 01-15-2016

Nom chimique	IARC - Groupe 1 - (cancérogènes pour l'homme)	IARC - Groupe 2A (Probablement cancérogènes)	IARC - Group 2B (Peut-être cancérogènes)	NTP :
Kaolin clay	non	non	non	N'est pas classée
Clothianidin	non	Yes	non	N'est pas classée
Autres	No	No	No	N'est pas classée

## TOXICITÉ DU CLOTHIANIDIN TECHNIQUE

**SUBCHRONIQUE:** Le NOEL dans une étude de alimentation de rat de trois mois avec Clothianidin Technique était 27.9 mg/kg/jour (mâle) et 34.0 mg/kg/jour (femelle). Le NOEL dans une étude de alimentation de chien de 90 mois était 19.3 mg/kg/jour (mâle) et 21.2 mg/kg/jour (femelle). Dans une étude cutanée sous-chronique avec des rats, le NOAEL est > 1.000 mg/kg/jour.

**CHRONIQUE/CANCÉROGÉNICITÉ:** Le Clothianidin NOEL pour une étude de deux ans de rat était 9.7 mg/kg/jour (femelle); pour une étude de dix-huit mois de souris c'était 47.2 mg/kg/jour (mâle); et pour une étude de douze mois de chien c'était 7.8 mg/kg/jour (mâle). Les principaux organes de cible étaient l'estomac, le rein, l'ovaire et le foie glandulaires. On n'a observé aucun effet oncogène dans les études de alimentation de rat de deux ans ou de souris de dix-huit mois.

**TOXICITÉ POUR LE DÉVELOPPEMENT:** On a observé des effets développementaux passagers (ossification retardée) chez les lapins aux doses maternellement toxiques (100 mg/kg/jour). Le matériel technique est fetotoxique chez les études des animaux aux doses maternellement toxiques. On n'a observé aucun effet tératogénique sur des rats ou des lapins.

**PROCRÉATION:** On n'a observé aucun effet reproducteur chez les rats à la dose la plus élevée examinée (2500 ppm).

**MUTAGÉNICITÉ:** Les essais *in vivo* ont démontré que le matériel technique n'est pas mutagénique. Quelques essais *in-vitro* étaient positifs pour la mutagénicité. Les effets observés étaient *in-vitro* dus aux effets cytotoxiques. Le poids d'évidence des essais sur les animaux entiers *in vivo* suggèrent que ce produit ne présente pas un risque mutagénique.

Se reporter à la section 2 pour un résumé des effets sanitaires adverses potentiels en cas d'exposition à ce produit. Se reporter à la section 15 pour la réglementation concernant ce produit.

## 12. INFORMATION SUR L'ÉCOLOGIE

### TOXICITÉ AVIAIRE:

Les résultats suivants ont été obtenus à partir des études avec Clothianidin Technique:

- LD<sub>50</sub> chez le caille du Japon: = 430 mg/kg
- LD<sub>50</sub> chez le colin de Virginie: > 2000 mg/kg
- LC<sub>50</sub> chez le colin de Virginie: > 5200 ppm
- LC<sub>50</sub> chez les canards colvert: > 5200 ppm

**TOXICITÉ POUR LES ORGANISMES AQUATIQUES:**

Ce produit est toxique aux invertébrés. Ce qui suit sont des résultats de l'essai de Clothianidin technique:  
 LC<sub>50</sub> 96 h le centrarchi dé bleu: > 120 mg/L  
 LC<sub>50</sub> 96 h la truite: > 100 mg/L  
 LC<sub>50</sub> 96 h le cyprinodon variegatus: > 100 mg/L  
 EC<sub>50</sub> 48 h le puce d'eau: 40 mg/L  
 LC<sub>50</sub> 96 h la mysis: = 0.053 mg/L  
 EC<sub>50</sub> 72 h le algues: > 120 mg/L  
 Coefficient de cloison: log Pow=0.7 @ 25 C; Dégradation dans le sol: DT<sub>50</sub>: >140 days

**TOXICITE POUR D'AUTRES ORGANISMES NON VISES:**

L'information suivante est basée sur l'assistance Clothianidin technique:  
 LD<sub>50</sub> orale à 48 h pour l'abeille de miel = 0.0037 ug (microgram)/abeille  
 LD<sub>50</sub> contact à 48 h pour l'abeille de miel = 0.044 ug (microgram)/abeille  
 LC<sub>50</sub> à 7-jours pour le verde terre = 19 mg/kg sol sec

**Information supplémentaire au sujet de l'environnement:**

Toxique pour les organismes aquatiques, les oiseaux, les petits mammifères sauvages et les plantes terrestres non ciblées. Respecter les zones tampons spécifiées.

Appliquer ce produit uniquement comme indiqué sur l'étiquette. Ce produit est hautement toxique pour les abeilles exposées au traitement direct ou aux résidus sur blooming les cultures ou les mauvaises herbes. Ne pas appliquer ce produit ce qui lui permet de dériver sur blooming les cultures ou les mauvaises herbes si les abeilles sont en visite dans la zone de traitement.

### 13. MISE AU REBUT

**L'UTILISATEUR DOIT ÉLIMINER TOUT PRODUIT NON UTILISÉ CONFORMÉMENT AUX DIRECTIVES DE L'ÉTIQUETTE.**

**DISPOSITION DE RÉCIPIENT:** Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. Contactez votre revendeur/distributeur local ou de la municipalité pour l'emplacement du site de récupération le plus proche. Avant de prendre le conteneur pour le site de collection:

Conteneur vide soigneusement dans le réservoir. Triple-ou rincer sous pression - le conteneur vide. Ajouter le liquide de rinçage dans le mélange de pulvérisation dans le réservoir. Rendre le contenant inutilisable pour une utilisation ultérieure.

Si il n'y a pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

**MÉTHODES D'ÉLIMINATION:** Les fabricants canadiens qui utilisent ce produit doivent éliminer les matières actives non utilisées et les contenants en respectant la réglementation municipale ou provinciale. Pour plus d'informations sur la cession ou de produit non utilisé, contacter le fabricant ou l'organisme de réglementation provincial. Contactez le fabricant et l'organisme de réglementation provincial en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

### 14. TRANSPORTATION INFORMATION

**Appelation réglementaire pour le transport terrestre:** Not regulated for domestic ground transport

**Guide des mesures d'urgence:** Sans objet

<b>DÉSIGNATION OFFICIELLE DE TRANSPORT :</b>	UN 3077 Environmentally Hazardous Substance, Solid, N.O.S. (Clothianidin), 9, III, Marine Pollutant
<b>Remarques:</b>	Emballage unique ou intérieure à moins de 5 L (liquide) ou 5 kg net (solides) exceptés de la réglementation sur les marchandises dangereuses--See IATA disposition spéciale A197.
<b>DÉSIGNATION OFFICIELLE DE TRANSPORT :</b>	UN 3077 Environmentally Hazardous Substance, Solid, N.O.S. (Clothianidin), 9, III, Marine Pollutant
<b>Remarques:</b>	•Emballage unique ou intérieure moins de 5 L (liquide) ou 5 kg net (solides) exceptés de la réglementation sur les marchandises dangereuses - see IMDG 2.10.2.7 •Pour l'expédition US, d'Urgence No. 171
<b>RÉFÉRENCE EMS :</b>	F-A, S-F

## 15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

### RÉGLEMENTATION CANADIENNE

**Catégorie de risque du SIMDUT:** Non réglementé(e)  
Ce produit a été classifié selon les critères de risque des règlements commandés de produits (CPR) et le fiche signalétique contient toute l'information exigée par le CPR.

<b>Kaolin clay</b>	
LISTE INTÉRIEURE DES SUBSTANCES - CANADA:	Present
EINECS:	Present
<b>Autres</b>	
LISTE EXTÉRIEURE DES SUBSTANCES - CANADA:	Not listed/Not Determined

Se reporter aux sections 2 et 11 pour les informations concernant les risques sanitaires associés à l'exposition à ce produit.

**Règlements relatifs aux pesticides:** Tous les pesticides sont régis par la Loi sur les produits antiparasitaires. Par conséquent, les règlements présentés ci-dessous ne sont pertinents que lorsque les pesticides sont manipulés autrement que dans les applications normales des pesticides. Ceci inclut les rebuts résultant de la fabrication/de l'équipement, des déversements ou d'un mauvais usag des produits, et du stockage de grandes quantités de produits contenant des substances dangereuses ou extrêmement dangereuses.

**RÈGLEMENTS PROVINCIAUX:** Ce produit n'a déclenché aucun règlement provincial.

## 16. AUTRES RENSEIGNEMENTS

<b>Raison de lémission:</b>	Examiner et mettre à jour SDS.
<b>N° de la fiche signalétique:</b>	CAN-0277
<b>Numéro d'homologation, Loi sur 29383 les produits antiparasitaires:</b>	
<b>Numéro de révision:</b>	7
<b>Date de révision:</b>	01-15-2016
<b>Remplace la fiche émise le:</b>	January 11, 2013
<b>Personne responsable:</b>	Valent U.S.A. Corporation, Corporate EH&S, (925) 256-2803



---

Les informations fournies dans cette Fiche de Données de Sécurité (FDS) sont fournis de bonne foi et jugés exacts au moment de la préparation de la FDS. Toutefois, dans la mesure compatible avec la loi applicable, Valent Canada, Inc. et de ses filiales ou sociétés affiliées étendent aucune garantie, ne font aucune déclaration, et déclinent toute responsabilité quant à l'exactitude, la pertinence ou l'exhaustivité de ces informations. En outre, dans la mesure compatible avec la loi applicable, ni Valent Canada, Inc. ni aucune de ses filiales ou sociétés affiliées représente ou garantit que cette information ou le produit peuvent être utilisées sans enfreindre les droits de propriété intellectuelle d'autrui. Sauf dans la mesure un usage particulier et de l'information spécifique, sont expressément mentionnées sur l'étiquette du produit, il est de la responsabilité de l'utilisateur de déterminer la pertinence de cette information pour leur propre usage particulier de ce produit. Si nécessaire, contactez Valent Canada, Inc. pour confirmer que vous avez l'étiquette du produit le plus courant et le FDS.

La fiche de données de sécurité (FDS) sert à des fins différentes de celles et NE REMPLACE NI NE MODIFIE PMRA-APPROUVÉ (attachée et accompagnant le conteneur du produit). Cette FDS fournit des informations sur l'environnement pour les employeurs, les employés, les intervenants d'urgence et personnes manipulant de grandes quantités de produit dans des activités généralement de l'utilisation de produits de santé importante, la sécurité et.

L'étiquette du produit fournit des informations spécifiquement pour l'utilisation du produit dans le cours normal. Utilisation, le stockage et l'élimination des pesticides sont réglementés par la PMRA sous l'autorité de la *Pest Control Products Act* grâce à l'étiquette du produit. Tous classification nécessaire de danger et l'utilisation de précaution appropriées, le stockage et informations sur l'élimination est présentée sur cette étiquette ou l'étiquetage accompagnant le pesticide ou à laquelle référence est faite sur l'étiquette. Il est une violation du droit fédéral d'utiliser un PMRA-produit pesticide homologué de toute manière incompatible avec son étiquetage.

2016 Valent Canada, Inc.